Questions orales

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je sais gré au ministre de cette réponse. Dans cet esprit d'encouragement, accepterait-il de déposer ce rapport à la Chambre des communes pour que le public puisse participer aux décisions et aux mesures que, nous l'espérons, le gouvernement prendra dans ce domaine. Le fait de le déposer pourrait aider à mieux le faire connaître.

M. Andras: C'est une bonne suggestion, monsieur l'Orateur, et je l'étudierai personnellement dès que je le pourrai.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'EXPORTATION D'URANIUM—DEMANDE DE MAINTIEN DE LA POSITION DU GOUVERNEMENT RELATIVE AUX GARANTIES

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et a trait aux réponses qu'il a fournies à la Chambre hier, qui sont aussi consignées dans la transcription des délibérations que le comité a tenues hier après-midi et dont aucune ne m'a rassurée. J'aimerais demander au ministre s'il peut confirmer que la position qu'il prendra aux discussions de Bruxelles la semaine prochaine concernant la possibilité d'expédier à nouveau de l'uranium à l'Allemagne de l'Ouest n'a pas changé depuis qu'il a déclaré à la Chambre le 5 avril, comme en fait foi la page 4640 du hansard:

Nous ne signerons cet accord bilatéral que s'il interdit le transfert de matériel nucléaire à un autre pays membre de la Communauté européenne; autrement, les livraisons seront suspendues.

Est-ce toujours la position du gouvernement?

• (1452)

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'aimerais bien lire la déclaration moi-même, mais comme l'honorable représentante en a parlé, je pense pouvoir lui garantir que c'est une condition stipulée par la politique en ce qui concerne les transferts de technologie et qu'on n'a apporté aucun changement à ce sujet.

Mlle MacDonald: Pour bien mettre les choses au point, je tiens à préciser que la question avait trait à la libre circulation de matériel nucléaire, y compris l'uranium, enre certains pays et au fait que cet uranium pourrait peut-être être transbordé en passant par un autre pays, en l'occurence la France, qui n'a pas signé de traité de non-prolifération. La déclaration du ministre voulait-elle dire que le Canada refusera de signer l'accord tant que cette échappatoire existera?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentante comprendra certainement qu'il est difficile de lui répondre de façon détaillée et complète. Je tiens cependant à lui garantir que, d'après les explications qui m'ont été fournies, puisque je ne suis pas moi-même expert en la matière, notre position est toujours la même qu'au moment où j'ai donné cette réponse.

Comme je l'ai dit récemment, d'autres négociations techniques se poursuivent et, comme je ne voudrais pas induire l'honorable représentante en erreur ou lui donner une réponse inexacte, j'aimerais réserver ma réponse sur les détails techni-

ques jusqu'à demain et je lui répondrai volontiers à ce moment-là.

L'EXPORTATION D'URANIUM—DEMANDE D'EXPOSÉ DE LA POSITION AU SUJET DES GARANTIES

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre. Vu ce qu'il a déclaré, j'estime que la Chambre et le public sont en droit de s'attendre à ce qu'il fasse une déclaration complète sur cette importante question. Pourquoi le ministre ne fait-il pas une déclaration de la façon normale demain si certaines expressions technologiques l'inquiètent? La question est suffisamment importante pour qu'il fasse une telle déclaration.

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ferai volontiers une déclaration le moment venu, mais je ne pense pas que la Chambre ou le député voudraient que je révèle dès maintenant tous les détails des négociations en cours parce que, sous certains aspects, les résultats de ces négociations dépendront clairement, du moins dans une certaine mesure, de la possibilité pour nous de conclure un accord et d'en arriver à un consensus. Selon moi, j'aurais tort de révéler tous les aspects de la décision que nous voulons prendre.

Je conseille plutôt au député de lire les délibérations du comité puisqu'on y a après tout discuté de la question pendant au moins une heure hier. C'est au compte rendu. Je crois être allé assez loin dans mes explications et permettez-moi de dire que si le député ou un autre député intéressé désire m'en parler en privé à l'étape initiale pour savoir quelle est exactement la situation, je me ferai un plaisir de le satisfaire afin qu'il en tire ses conclusions, mais je tiens à assurer à la Chambre que nous ne faisons rien qui ne puisse nous valoir le maximum d'appuis, et s'il est possible de satisfaire les députés en les renseignant, en privé, sur la situation, je me ferai un plaisir de le faire.

[Français]

RADIO-CANADA

ON DEMANDE POURQUOI LA SOCIÉTÉ A REFUSÉ DE DIFFUSER CERTAINS MESSAGES PUBLICITAIRES

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État.

A la suite de la réponse du ministre de l'Expansion économique régionale hier au député de Montréal-Bourassa (M. Trudel), à l'effect que Radio-Canada aurait refusé de diffuser des messages publicitaires dont le but était de stimuler l'économie montréalaise et ainsi créer des emplois, est-ce que le secrétaire d'État a l'intention de s'enquérir de cette situation afin de déterminer les raisons d'une telle initiative qui n'est certes pas de nature à diminuer le déficit annuel de Radio-Canada?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai déjà parlé à un responsable de Radio-Canada à ce sujet qui m'a indiqué que les règlements sont tels qu'il existe une distinction entre l'information et la promotion. Cette distinction m'inquiétait et j'ai donc soulevé la question. On m'a fait savoir que le président de Radio-Canada va discuter de ce problème avec les directeurs de cette société.